



DECISION N° 153-2026

Portant décision d'attribution de subvention au titre du dispositif d'aide au ravalement de façades

Vu les articles

L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-15 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2024, portant instauration du dispositif d'aide pour le ravalement de façades ;

Vu le dossier de demande déposée le 13/03/2026 par la société KASP représentée par Monsieur et Madame NOSSENT pour le bâtiment sis 9 Bis Rue Albert Parissot ;

Vu le courrier portant accord de principe au versement de la subvention en date du 02/04/2026 ;

Vu les factures acquittées produites ;

Considérant que les travaux réalisés entrent dans les critères d'attribution de la subvention ;

Considérant que les travaux réalisés sont conformes aux autorisations obtenues et concordent avec les justificatifs produits ;

DECIDE :

D'attribuer à la société KASP une subvention d'un montant de 1454.31 € pour les travaux de ravalement réalisés.

signé électroniquement le 03/09/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire